



Communiqué de presse

Jeudi 21 février 2019

Pic de pollution : Paris reconduit la gratuité du stationnement résidentiel vendredi et demande au Préfet de Police des restrictions de circulation

En raison de l'épisode de pollution atmosphérique, la Ville de Paris reconduit la gratuité du stationnement résidentiel pour la journée de demain, vendredi 22 février. La Ville demande également au Préfet de Police de prendre des mesures de restrictions de circulation.

Airparif prévoit pour la journée de demain la poursuite de l'épisode de pollution atmosphérique aux particules PM10, entraînant la persistance de l'épisode, et le déclenchement de la procédure d'alerte.

Conformément aux dispositions prévues par la Ville de Paris lors de pics de pollution atmosphérique, la Ville maintiendra donc le stationnement résidentiel gratuit pour la journée du vendredi 22 février 2019.

Des messages de prévention continueront également d'être diffusés sur les panneaux lumineux municipaux et sur le site internet paris.fr, afin d'inciter les personnes fragiles à limiter leurs activités durant toute la durée de cet épisode de pollution.

La Ville de Paris demande au Préfet de Police la mise en place de mesures de restrictions de circulation et notamment la circulation différenciée. Conformément au nouvel arrêté interministériel relatif à la gestion des pics de pollution permettant d'agir plus rapidement, des interdictions de circuler peuvent désormais être mises en place pour les véhicules les plus polluants (selon la nouvelle classification des vignettes Crit'air), de façon graduée et progressive selon l'évolution du pic de pollution.

La Ville appelle également toutes les Parisiennes et les Parisiens à suivre les messages de prévention et à faire preuve de civisme en adaptant leurs comportements et en empruntant prioritairement les réseaux de transport en commun, le covoiturage ou tout mode de transport plus respectueux de l'environnement.